Province de Québec
MRC de Drummond
**Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **12 octobre 2016 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

| | |
|---|---|
| Jean-Pierre Vallée | préfet |
| Alexandre Cusson | maire de Drummondville |
| Michel Noël | maire de Durham-Sud |
| Jean Parenteau | maire de L'Avenir |
| Claude Bahl | maire de Lefebvre |
| Michel Bourgeois | maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse |
| Marcel Bergeron | maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village |
| Félicien Cardin | maire de Saint-Bonaventure |
| Daniel Lafond | maire de Saint-Cyrille-de-Wendover |
| Jean-Guy Hébert | maire de Sainte-Brigitte-des-Saults |
| Catherine Tubie | mairesse suppléante de Saint-Edmond-de-Grantham |
| André Deslauriers | maire de Saint-Eugène |
| Thérèse Francoeur | mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey |
| Mario Van Doorn | maire de Saint-Germain-de-Grantham |
| Jocelyn Chamberland | représentant de Saint-Guillaume |
| François Bernard | maire suppléant de Saint-Lucien |
| Robert Boucher | maire de Saint-Majorique-de-Grantham |
| Benoit Bourque | maire de Saint-Pie-de-Guire |
| Carole Côté | mairesse de Wickham |

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

Également présentes :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Carrère, coordonnatrice à l'aménagement

## ORDRE DU JOUR

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal du conseil du 14 septembre 2016**
4. **Dépôt du procès-verbal du CAP du 6 septembre 2016**
5. **MRC de Drummond, jour après jour…**
6. **Finances**
   - A) Comptes à payer - dépôt
   - B) Rapport bisannuel sur les revenus et les dépenses
   - C) Autorisations de paiement
     - C.1) Fondation de l'UQTR
     - C.2) RPAD
   - D) Approbations de projets
     - D.1) Fonds dédié à la sécurité publique
     - D.2) FASO
7. **Administration**
   - A) Prévisions budgétaires 2017 / Suivi des travaux

**8. Évaluation**

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

**9. Aménagement**

A) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)

A.1) Demande d'avis préliminaire pour une demande soumise à la CPTAQ / MTMDET

A.2) Demande d'avis préliminaire pour une demande de modification de zonage / Saint-Félix-de-Kingsey

B) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

B.1) Drummondville

B.1.1) PPCMOI, 15, rue Cormier
Permettre certains usages commerciaux

B.2) Durham-Sud

B.2.1) Règlement no 256
Abroger l'article 61

B.3) Saint-Germain-de-Grantham

B.3.1) Règlement no 544-16
Limiter l'implantation de bâtiment accessoire

C) Rapport du comité technique PDZA

D) Nomination de deux inspecteurs en bâtiment

**10. Gestion des cours d'eau**

A) Demande d'autorisation de travaux d'aménagement au MDDEFP

A.1) Cours d'eau Fourche-à-Jean-Paul, branche 10 / Saint-Guillaume

B) MRC-804 Abrogation du règlement numéro 71 relatif au cours d'eau Lafond, branche Fréchette, Boucher et son embranchement / Drummondville / Avis de motion

C) Demandes d'autorisation d'exécution de travaux d'entretien

C.1) Cours d'eau Bergeron, branches 1, 2 et 3 (Gc-312) NDBC paroisse

C.2) Cours d'eau Ruisseau Kelly, branches 8 et 9A (Gc-313) Drummondville

C.3) Cours d'eau Rivière-aux-vaches, branche 6 (Gc-317) Drummondville

**11. Matières résiduelles**

A) 4e Rapport Ressourcerie Transition / Dépôt

B) Rapport comité gestion des matières résiduelles (CGMR)

**12. Sécurité publique**

A) Rapport comité de sécurité incendie (CSI)

**13. Développements économique, social et culturel**

A) Économique

A.1) Autorisations de signature

A.1.1) Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec 2016-2019

A.1.2) Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement

B) Développement social

B.1) Politique FASO / Modification

C) Fonds de la ruralité

C.1) Rapport comité de la ruralité

C.2) Politique fonds de la ruralité / Modification

D) Culturel

D.1) Rapport comité culturel

E) Transport collectif

E.1) Rapport comité transport collectif

**14. Correspondance**

A) Demande d'appui

A.1) Optilab

B) Information générale

**15. Divers**

**16. Période de questions**

**17. Levée de la séance**

## 1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MRC11497/10/16

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par François Bernard
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2016 MRC11498/10/16

Il est proposé par Mario Van Doorn
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

D'adopter et signer, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 14 septembre 2016.

ADOPTÉ

## 4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 6 SEPTEMBRE 2016

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 6 septembre 2016, tel qu'adopté par ce dernier.

## 5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR…

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 11 octobre 2016, est déposée pour information.

## 6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2016. Il n'y a pas de question.

Octobre 2016

| | |
|---|---|
| Factures incompressibles acquittées | 911 191,66 $ |
| Factures approuvées | 41 561,76 $ |
| Rémunérations | 8 338,74 $ |
| Allocations de dépenses | 4 169,37 $ |
| Remboursement des dépenses | 252,00 $ |

B) RAPPORT BISANNUEL SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière transmet aux membres du conseil, le rapport bisannuel sur les revenus et les dépenses de la MRC en conformité à l'article 176.4 du *Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1)* et au règlement MRC-754.

C) AUTORISATIONS DE PAIEMENT

**C.1) Fondation de l'UQTR mrc11499/10/16**

ATTENDU la résolution mrc9608/11 du conseil de la MRC de Drummond du 1er juin 2011;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond s'est engagée, par ladite résolution, à inscrire à ses prévisions budgétaires des années 2012 à 2016, les sommes suffisantes pour qu'au total soit versée à l'*Université du Québec à Trois-Rivières* la somme de 200 000 $;

ATTENDU le règlement MRC-687 adopté par le conseil de la MRC, le 23 novembre 2011;

ATTENDU la demande de la Fondation UQTR, reçue le 19 septembre 2016 à verser la contribution de la MRC pour l'année 2016;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

D'autoriser le versement de la contribution de 40 000 $ à la Fondation UQTR à même la partie X Subventions CM des prévisions budgétaires 2016.

ADOPTÉ

**C.2) RPAD MRC11500/10/16**

ATTENDU la résolution mrc11400/06/16 du conseil de la MRC de Drummond du 22 juin 2016 mandatant Réseaux Plein Air Drummond à déterminer une vision de l'avenir de la Forêt Drummond;

ATTENDU QUE RPAD a terminé son mandat à la satisfaction de la MRC et des trois municipalités concernées par le territoire de la forêt et qu'une présentation du rapport final est prévue aux membres du CAP, le 1er novembre;

ATTENDU QUE RPAD a transmis une facture, le 3 octobre, pour ledit travail;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

D'autoriser le paiement de 14 250 $ plus taxes à Réseaux Plein Air Drummond pour le travail effectué pour déterminer une vision de la Forêt Drummond, soit à même le poste Forêt Drummond et la partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2016, en avance à la fraction du paiement à être prise aux redevances sur les ressources naturelles.

ADOPTÉ

D) APPROBATIONS DE PROJETS

**D.1) Fonds dédié à la sécurité publique mrc11501/10/16**

ATTENDU QUE le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, créé le 6 juillet 2011, vise à promouvoir et supporter les initiatives locales en matière de prévention, basées sur la responsabilisation et l'engagement des citoyens et des communautés, sur le territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'un comité de travail du comité de sécurité publique, soit les membres du comité du Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, ont procédé à l'analyse, le 11 octobre 2016, des cinq projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de fonds :

- CDC Drummond (Table des partenaires en itinérance pour un répertoire format poche, pour les personnes en situation d'itinérance, pour une demande de 1 500 $
- Les Loisirs St-Joseph de Drummondville pour l'achat de matériel sportif et de loisir, pour une demande de 1 500 $
- Commun Accord OJA pour des ateliers de prévention en gestion de différends, pour une demande de 750 $
- Commun Accord OJA pour améliorer l'accessibilité à la justice pour les personnes aînées, pour une demande de 1 500 $

- Parrainage civique Drummond pour rendre l'entrée de leur local plus sécuritaire pour les personnes en chaise roulante, pour une demande de 1 500 $

ATTENDU QUE le montant actuel du Fonds s'élève à 15 718 $ (incluant les engagements passés) et que le montant maximal du don ne peut excéder 1 500 $ par projet, selon les critères actuels;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse du comité basée sur les critères existants, deux projets font l'objet d'une recommandation;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'accorder une subvention aux deux projets suivants à même le Fonds communautaire dédié à la Sécurité publique, pour un montant total de 2 250 $ et selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds :

- Commun Accord OJA pour des ateliers de prévention en gestion de différends, pour une demande de 750 $
- Commun Accord OJA pour améliorer l'accessibilité à la justice pour les personnes aînées, pour une demande de 1 500 $

De transmettre un exemplaire de la présente résolution aux promoteurs.

ADOPTÉ

**D.2) FASO** **MRC11502/10/16**

ATTENDU QUE les membres du comité d'analyse des demandes de financement se sont rencontrés le 9 septembre dernier suite à la réception d'une nouvelle demande;

ATTENDU QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO) de la MRC de Drummond vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE le comité a procédé à l'évaluation, en respect de la grille de critères d'analyse comprise dans sa Politique de contribution financière, d'un projet déposé dans le cadre d'une demande de financement :

- Action Toxicomanie pour une demande de soutien aux frais de fonctionnement de l'organisme sur le territoire de la MRC de Drummond, afin de poursuivre les actions de prévention et d'interventions des toxicomanes dans le milieu scolaire pour l'année 2016-2017, pour une somme de 8 000 $;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'accorder une subvention, pour un montant total de 8 000 $ à Action Toxicomanie, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

Que les sommes soient prises à même l'enveloppe du FDT 2016-2017 tel que prévu à la Partie IV des prévisions budgétaires 2016.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution au promoteur du projet.

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente inhérente au dossier.

De publiciser l'octroi de la subvention à l'organisme, tel que l'exige l'entente signée entre la MRC et le MAMOT sur le Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉ

## 7. ADMINISTRATION

A) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

**Suivi des travaux**

La secrétaire-trésorière a déposé un bilan des travaux des prévisions budgétaires 2017, lors d'un atelier de travail précédant l'actuelle séance. Un projet de prévisions budgétaires, basé sur les orientations de la

direction pour 2017 et sur les priorités d'intervention 2016-2017, a été proposé. Les obligations liées à l'entente du FDT ont été rappelées. Des modifications à la partie I – Administration générale seront apportées, à la demande du conseil et soumises à la séance de novembre du CAP pour approbation.

## 8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1er octobre est déposé. Il n'y a pas de question.

## 9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 4 octobre dernier de son comité, à savoir :

Le projet suivant était conforme aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

16-655 Saint-Pie-de-Guire

### A.1) Demande d'avis préliminaire pour une demande soumise à la CPTAQ / MTMDET

**mrc11503/10/16**

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a reçu, le 23 septembre 2016, une demande d'avis de la CPTAQ dans le dossier numéro 413 450;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) s'adresse à la CPTAQ dans le but d'acquérir des parcelles de terrains et pour des servitudes temporaires dans le cadre de la reconstruction du pont P-02305 (8e Rang) à Lefebvre;

ATTENDU QUE le projet respecte les dispositions du schéma d'aménagement et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de même que les orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE ce projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 4 octobre 2016 sur cet objet;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'informer la CPTAQ que la MRC de Drummond appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

### A.2) Demande d'avis préliminaire pour une demande de modification de zonage à St-Félix-de-Kingsey

**mrc11504/10/16**

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a reçu une demande de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey le 7 septembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité s'adresse à la MRC afin d'obtenir son opinion, appuyée d'une résolution du conseil, sur la conformité au schéma d'aménagement d'une demande de modification de zonage qui lui a été déposée;

ATTENDU QUE la demande consiste à permettre, sur un terrain situé en zone agricole, les usages suivants : entreposage, remisage des machineries usagées ainsi que leur réparation et reconditionnement aux fins de revente soit de machineries agricoles, chenillards Bombardier, anciens tracteurs, remorques et différents engins stationnaires, ce site servant aussi à entreposer les véhicules automobiles de la collection du propriétaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole (CCA) a procédé à l'analyse de cette demande le 4 octobre 2016 et considère que l'usage demandé ne respecte pas les dispositions du schéma d'aménagement en vigueur;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

D'aviser la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey que la demande de modification de son règlement de zonage, telle que présentée, n'est pas conforme aux dispositions du schéma d'aménagement en vigueur.

ADOPTÉ

B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

**B.1) Drummondville**

B.1.1) PPCMOI, 15, rue Cormier mrc11505/10/16

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution no 1072/9/16 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 15, rue Cormier;

ATTENDU QUE ce PPCMOI a pour objet de permettre certains usages commerciaux faisant partie des classes d'usages « commerce local », « bureau » et « commerce lié à la construction » au 15 de la rue Cormier;

ATTENDU QUE les membres du CAM recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la résolution 1072/9/16 adoptant un PPCMOI pour le 15 de la rue Cormier de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution 1072/9/16 (15, rue Cormier) à la ville de Drummondville

ADOPTÉ

**B.2) Durham-Sud**

B.2.1) Règlement no 256 mrc11506/10/16

ATTENDU QUE la municipalité de Durham-Sud a transmis pour approbation son règlement no 256 amendant son règlement de zonage no 125;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'abroger l'article 61 du règlement de zonage concernant l'aire de protection de la zone urbaine;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 256 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Durham-Sud, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 256 à la municipalité de Durham-Sud.

ADOPTÉ

**B.3) Saint-Germain-de-Grantham**

B.3.1) Règlement no 544-16 mrc11507/10/16

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 544-46 amendant son règlement de zonage no 250-04;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet de limiter, sans interdire, l'implantation de bâtiments accessoires dans la zone industrielle I6;

ATTENDU QUE les membres du CAM recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 544-16 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 544-16 à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

C) RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE PDZA

Le rapport de comité technique du PDZA du 27 septembre dernier est déposé par Madame Valérie Carrère. Il n'y a aucune question.

D) NOMINATION DE DEUX INSPECTEURS EN BÂTIMENT MRC11508/10/16

ATTENDU QUE les municipalités suivantes ont signé un protocole d'entente avec la MRC de Drummond concernant les services d'inspection sur leur territoire : Durham-Sud, Lefebvre, St-Bonaventure, Ste-Brigitte-des-Saults, St-Edmond-de-Grantham et St-Pie-de-Guire;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement employé par la MRC est actuellement absent pour une période de deux semaines;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de contrôle intérimaire MRC-134 tel qu'amendé, le conseil de la MRC de Drummond peut désigner un inspecteur régional suppléant chargé de travailler en collaboration avec l'inspecteur régional et de veiller à l'application dudit règlement dans chaque municipalité de la MRC;

ATTENDU l'offre de services reçue le 5 octobre dernier de la firme Gestim inc. (Gestion électronique de services et d'inspection municipale inc.), et que cette firme a déjà effectué un mandat pour la MRC avec satisfaction;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Félicien Cardin

Et résolu

De nommer Messieurs Samuel Grenier et Mathieu Brunelle-Descheneaux, de la firme Gestim inc., rétroactivement au 7 octobre 2016, comme inspecteurs en bâtiment et environnement à la MRC de Drummond, plus particulièrement pour les municipalités de Durham-Sud, Lefebvre, St-Bonaventure, Ste-Brigitte-des-Saults, St-Edmond-de-Grantham, St-Pie-de-Guire.

Que Messieurs Grenier et Brunelle-Descheneaux soient également nommés pour agir à titre d'inspecteurs régionaux suppléants (inspecteurs municipaux) sur le territoire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

**10. GESTION DES COURS D'EAU**

A) DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU MDDELCC

MRC11509/10/16

ATTENDU la résolution 261-10-2015 de la Municipalité de Saint-Guillaume demandant la réalisation de travaux d'aménagement dans la branche # 10 du cours d'eau Fourche-à-Jean-Paul;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, demande doit être faite au ministère de du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour un certificat d'autorisation de travaux d'aménagement dudit cours d'eau;

ATTENDU la résolution 261-10-2015 de la Municipalité de Saint-Guillaume s'engageant à défrayer les coûts engendrés par lesdits travaux;

ATTENDU le rapport d'analyse sur ledit cours d'eau;

Il est proposé par Félicien Cardin
Appuyé par François Bernard
Et résolu

D'autoriser le responsable de la gestion des cours d'eau, M. Pierre Daniel, à signer tous les documents nécessaires et utiles à cet effet, et à déposer pour et au nom de la MRC de Drummond, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour la réalisation de travaux d'aménagement dans la branche 10 du cours d'eau Fourche-à-Jean-Paul, dans la Municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

B) MRC-804 ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 71 RELATIF AU COURS D'EAU LAFOND, BRANCHE FRÉCHETTE, BOUCHER ET SON EMBRANCHEMENT – DRUMMONDVILLE – AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** sont par les présentes donnés par Michel Noël et par Jean Parenteau qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour approbation le règlement MRC-804 modifiant le règlement numéro 71 relatif au cours d'eau Lafond, branche Fréchette, Boucher et son embranchement sur le territoire de la ville de Drummondville. Copie du projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

C) DEMANDES D'AUTORISATION D'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN

**C.1) Cours d'eau Bergeron, branches 1, 2 et 3 (Gc-312) NDBC paroisse mrc11510/10/16**

ATTENDU la résolution 2016.015 de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse demandant l'entretien des branches 1, 2 et 3 du cours d'eau Bergeron et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 850 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 12 210 $;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 2 septembre 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien des branches 1, 2 et 3 du cours d'eau Bergeron, sur une distance d'environ 1 850 mètres linéaires, au montant estimé de 12 210 $.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 2016.015 de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse.

ADOPTÉ

**C.2) Cours d'eau Ruisseau Kelly, branches 8 et 9A (Gc-313) Drummondville mrc11511/10/16**

ATTENDU la résolution 0395/4/16 de la Ville de Drummondville demandant l'entretien des branches 8 et 9A du cours d'eau Ruisseau Kelly et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 030 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 7 540$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 30 août 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Michel Noël
Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien des branches 8 et 9A du cours d'eau Ruisseau Kelly, sur une distance d'environ 1 030 mètres linéaires, au montant estimé de 7 540 $.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 0395/4/16 de la Ville de Drummondville

ADOPTÉ

**C.3) Cours d'eau Rivière-aux-vaches, branche 6 (Gc-317) Drummondville mrc11512/10/16**

ATTENDU la résolution 0592/5/16 de la Ville de Drummondville demandant l'entretien de la branche 6 du cours d'eau Rivière-aux-vaches et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 860 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 7 500 $;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 25 août 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par François Bernard
Appuyé par Thérèse Francoeur
Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien de la branche 6 du cours d'eau Rivière-aux-vaches, sur une distance d'environ 860 mètres linéaires, au montant estimé de 7 500 $.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 0592/5/16 de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## 11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) 4E RAPPORT RESSOURCERIE TRANSITION - DÉPÔT

Le 4e rapport de la Ressourcerie Transion est déposé pour information.

B) RAPPORT COMITÉ GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Le rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 9 septembre dernier est déposé et présenté par Monsieur Alexandre Cusson. Il n'y a aucune question.

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE (CSI)

Le rapport du comité de sécurité incendie du 21 septembre dernier est déposé par le président.

## 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) ÉCONOMIQUE

**A.1) Autorisations de signature**

A.1.1) Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec 2016-2019 mrc11513/10/16

ATTENDU QUE le MAPAQ a pour mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise;

ATTENDU QUE le MAPAQ contribue au développement économique et régional en matière d'agriculture et d'agroalimentaire;

ATTENDU QUE le MAMOT a pour mission de soutenir le développement régional en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

ATTENDU QUE l'UPA CENTRE-DU-QUÉBEC a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE l'UPA CENTRE-DU-QUÉBEC regroupe les producteurs et les productrices des différentes spécialités de productions agricoles du Centre-du-Québec et qu'elle peut jouer un rôle mobilisateur dans le développement et la mise en œuvre de projets collectifs;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) précise qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de cette dernière loi (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.3), une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE chacune des MRC du Centre-du-Québec, consciente de l'apport stratégique de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'économie locale et régionale et à l'occupation dynamique du territoire, s'est engagée dans une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU QUE DBCQ joue le rôle de concerter les acteurs du milieu bioalimentaire afin de représenter la diversité des agriculteurs, des transformateurs, des restaurateurs et des marchés d'alimentation de la région; contribuer à la prise de décision sur le plan régional concernant ce domaine; agir dans sa région comme relayeur d'information; transmettre au gouvernement de l'information et des avis concernant les projets bioalimentaires de sa région et, en ce sens, agir comme un organisme de référence pour ces dossiers;

ATTENDU QU'un Plan de développement des secteurs agricole et agroalimentaire du Centre-du-Québec 2013-2018 a été élaboré par et pour l'ensemble des parties prenantes de ces secteurs;

ATTENDU QUE les PARTIES désirent s'associer afin de mettre en commun leurs expertises et leurs ressources afin de contribuer au développement de l'industrie bioalimentaire au Centre-du-Québec et à la réalisation des objectifs de la présente entente;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

D'autoriser la conclusion de l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec 2016 et d'autoriser le préfet à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

A.1.2) Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement mrc11514/10/16

ATTENDU la signature de l'Entente de délégation 2016-2019 entre la MRC de Drummond et la Société de Développement économique de Drummondville telle qu'amendée et sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 284 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement conformément au décret no 501-98 (1998, G.O. 2, 2346), tel qu'il a depuis été modifié, ou en vertu d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c., deviennent ceux de la municipalité régionale de comté dont il dessert le territoire;

ATTENDU la signature des contrats de prêt du FLI et du FLS le 15 février 2016;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification (CAP) ont été saisis de la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC de Drummond et qu'ils en font la recommandation;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

D'effectuer un emprunt et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 $) selon les termes, conditions et restrictions énoncées à la lettre d'offre.

D'autoriser la directrice générale et le préfet à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite «Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement» ainsi que les annexes qui y sont jointes.

ADOPTÉ

B) DÉVELOPPEMENT SOCIAL

**B.1) Politique FASO – Modification mrc11515/10/16**

ATTENDU QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO) de la MRC de Drummond vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE le comité a jugé pertinent, compte tenu du grand nombre de projets reçus, d'apporter les modifications suivantes à la politique du FASO :

- Le montant de l'aide financière accordée sera d'un maximum de 50 % du coût admissible du projet. Le montant maximal de l'aide financière est de 8 000 $ par projet.
- Les dates butoirs pour le dépôt des projets sont les suivantes :
  - 1er octobre
  - 1er février
  - 1er mai

ATTENDU QUE ces modifications font l'objet d'une recommandation par le comité et ont été transmises au préalable aux membres du conseil;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par François Bernard

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'accepter les modifications suivantes proposées par le comité d'analyse des demandes de financement concernant la politique du FASO.

À la section AIDE FINANCIÈRE

Ajouter le 2e paragraphe «Le montant de l'aide financière accordée sera d'un maximum de **50 % du coût admissible du projet.** Le montant maximal de l'aide financière est de **8 000 $ par projet**.»

Ajouter le 5e paragraphe «Les dates butoirs pour le dépôt des projets sont les suivantes» :

- 1er octobre
- 1er février
- 1er mai

ADOPTÉ

C) FONDS DE LA RURALITÉ

**C.1) Rapport comité de la ruralité**

Le rapport du comité de la ruralité du 24 août dernier est déposé par Monsieur Jean-Guy Hébert. Il n'y a pas de question.

**C.2) Politique fonds de la ruralité – Modification mrc11516/10/16**

ATTENDU QUE les membres du comité de la ruralité se sont rencontrés le 24 août dernier afin de revoir la politique de développement du Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le Fonds de la ruralité a été mis en place afin de répondre aux enjeux que vivent les milieux ruraux tels que l'évolution démographique, l'occupation du territoire, la mise en valeur des ressources, l'amélioration de la qualité de vie rurale ainsi que la participation et la prise en main par le milieu;

ATTENDU QUE le comité a procédé à la révision de la politique et recommande les changements suivants :

- Le dépôt d'une demande concernant un événement ponctuel dans une municipalité ne sera plus admissible. Seul le soutien d'événements à caractère historique (100e, 125e, 150e, etc.) sera autorisé;
- Ces derniers pourront recevoir une somme maximale de 10 000 $, représentant un maximum de 50 % du coût admissible du projet.

ATTENDU QUE les modifications proposées ont été transmises au préalable aux membres du conseil;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'accepter les modifications suivantes proposées par le comité de la ruralité concernant la politique du Fonds de la ruralité.

À la section CARACTÉRISTIQUES ET SECTEURS ADMISSIBLES

Ajouter au point 2 « Stimuler et soutenir le développement durable ainsi que la prospérité des milieux par l'investissement de sommes pour le soutien d'événements à caractère historique (100e, 125e, 150e, etc.) »

À la section AIDE FINANCIÈRE

Ajouter le 3e paragraphe «Les projets déposés en lien avec des **événements à caractère historique** (ex : 100e, 125e, 150e, etc.) pourront être supportés par une somme maximale de **10 000 $**, représentant un maximum de 50 % du coût admissible du projet. »

ADOPTÉ

D) CULTUREL

**D.1) Rapport comité culturel**

Le rapport du comité culturel du 20 septembre dernier est déposé par Monsieur Alexandre Cusson. Il n'y a pas de question.

E) TRANSPORT COLLECTIF

**E.1) Rapport comité transport collectif**

Le rapport du comité du transport collectif du 23 août dernier est déposé par Monsieur Jean-Guy Hébert. Il n'y a pas de question.

## 14. CORRESPONDANCE

A) DEMANDE D'APPUI

**A.1) Optilab** **mrc11517/10/16**

ATTENDU les démarches actuelles entreprises par les intervenants du milieu de la santé et du milieu municipal préoccupés par le projet OPTILAB ;

ATTENDU QUE le projet OPTILAB vise la centralisation des services de biologie médicale des hôpitaux de la région de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec vers les laboratoires du Centre hospitalier affilié universitaire de Trois Rivières (CHAUR), considérés comme le laboratoire serveur de la région 04;

ATTENDU QUE, malgré le fait que le ministère de la Santé et des Services sociaux affirme consulter tous les acteurs visés par la démarche ces derniers sont, dans les faits, peu ou pas consultés sur le dossier, leurs considérations ne sont pas suffisamment prises en compte et l'information qu'ils reçoivent est incomplète ;

ATTENDU QUE les économies substantielles avancées par le ministère de la Santé et des Services sociaux n'ont pas été démontrées de façon concluante, et ce, malgré plusieurs demandes répétées des acteurs concernés;

ATTENDU QUE le déploiement risque de se produire sans prendre le temps de mettre en place toutes les conditions gagnantes pour assurer la sécurité, la stabilité et la traçabilité des échantillons lors de leur transport, notamment par l'implantation d'un système informatique harmonisé et de modalités de transport sécuritaire;

ATTENDU QUE le transport d'échantillons, parfois sur de longues distances, risque d'occasionner des pertes de spécimens et des retards dans les résultats des analyses, ce qui obligerait plusieurs patients à reprendre leurs examens ;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, le ministère de la Santé et des Services sociaux n'a pas démontré avoir mis en place l'encadrement nécessaire afin de s'assurer non seulement de la traçabilité des échantillons, mais également du respect et du maintien des conditions dans lesquelles les échantillons doivent être préservés afin de pouvoir procéder à leur analyse dans le respect des normes, et ce, tout au long de leur transport et de leur réception;

ATTENDU QUE le transfert de certaines analyses ayant l'apparence de simples analyses de routine vers les laboratoires serveurs et les délais ainsi occasionnés dans leur traitement, pourraient avoir des conséquences graves lorsque les résultats comportent des valeurs critiques nécessitant une prise en charge rapide du patient;

ATTENDU QUE la perte de proximité des services de biologie médicale à la population ainsi que leur éloignement à la suite du projet OPITLAB risquent notamment d'allonger les délais dans l'analyse des échantillons et de compromettre la qualité de services dispensés à la population;

ATTENDU QUE la population québécoise est en droit de s'attendre à un service de qualité, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois et que les conditions actuelles dans lesquelles se présente le déploiement du projet OPTILAB soulèvent des craintes sérieuses à cet égard;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

De demander un moratoire sur le projet OPTILAB tant qu'une analyse approfondie des conséquences d'une telle centralisation ne soit faite et publiée (Centralisation régionale des services de laboratoire).

De transmettre un exemplaire de la présente résolution au premier ministre et ministre de la santé, aux députés de la région de Drummond ainsi qu'aux partenaires préoccupés par le projet OPTILAB.

ADOPTÉ

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de septembre et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

## 15. DIVERS

Aucun point n'est traité.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Michèle Théroux présente un projet de règlement pour protéger les sources d'eau potable qu'elle demande d'adopter et d'envoyer au ministre.

M. Joseph Guillemette de Saint-Bonaventure demande si des gens seront délégués à la rencontre du ministre Arcand. Le préfet répond à la question.

Il demande également si la MRC a noté que le pipeline semble être en défaut. Il y avait une induction à haut voltage ce qui cause de la corrosion. M. Boucher répond à la question.

## 17. LEVÉE DE LA SÉANCE MRC11518/10/16

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Claude Bahl
Appuyé par Marcel Bergeron
Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 15.

_____
Jean-Pierre Vallée
Préfet

_____
Christine Labelle
Secrétaire-trésorière